

1615M

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Jean Steensels

Date et signature : le 12 juin 1996

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Bases de programmation du logiciel de dessin assisté par ordinateur.

CODE (3)	29 8 1 0 6 U 2 1 5 1
----------	----------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de: (1) transition (1) qualification
- du degré: (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation: (3)

29 81 06 U 21 E1

11. Horaire de l'unité de formation:

Horaire minimum

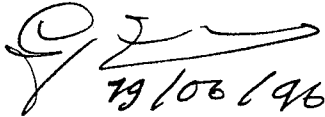
1. <u>Dénomination des cours</u>	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	nombre de périodes (2)
Laboratoire de programmation du logiciel de D.A.O.	CT	E	64 p
2. <u>Part d'autonomie</u>	xxxxxxx	P	16 p
		Total des périodes	80 p

12. Réserve au service d'Inspection:

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Néant.

AVIS FAVORABLE



Gilbert SERVAIS
 Inspecteur Enseignement
 de Promotion Sociale
 Rue de Noville, 44
 4347 Fexhe-le-Haut-Clocher

b. Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière



A. COLLINET
 INSP. COORD.

Date: 25 JUIN 1996

Signature

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

BASES DE PROGRAMMATION DU LOGICIEL DE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR

Annexe 1: finalités de l'UF

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de Promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités spécifiques:

Les finalités particulières de cette unité de formation sont d'amener l'étudiant à être capable de :

- adapter un logiciel de dessin assisté par ordinateur à des exigences particulières simples;
- créer des commandes et modifier des commandes existantes;
- améliorer la convivialité du logiciel utilisé.

BASES DE PROGRAMMATION DU LOGICIEL DE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR

Annexe 2 : Capacités préalables requises.

Capacités à détenir:

L'étudiant sera capable de:

- modifier des menus et intégrer des entités telles que symboles et dessins dans un plan;
- configurer le logiciel et les périphériques en vue d'une exploitation correcte.

Ces capacités seront maîtrisées intégralement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte, notamment, du caractère original et de l'efficacité des modifications apportées

Titre pouvant en tenir lieu:

Attestation de réussite de l'unité de formation "PERSONNALISATION DU LOGICIEL DE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR" de niveau ESS.

BASES DE PROGRAMMATION DU LOGICIEL DE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR

Annexe 3: Recommandations particulières pour la constitution de groupes ou le regroupement.

Afin de garantir le niveau des études, les groupes ne comprendront pas plus de 2 élèves par poste de travail.

BASES DE PROGRAMMATION DU LOGICIEL DE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR**Annexe 4: Programmes des cours.****LABORATOIRE DE PROGRAMMATION DU LOGICIEL DE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR**

A l'occasion de l'étude de la programmation du logiciel de dessin assisté par ordinateur, l'étudiant sera amené à :

- définir les structures élémentaires telles que la séquence, l'alternative et les itérations;
- interpréter l'énoncé d'un problème;
- analyser le processus de résolution d'un problème et en établir l'algorithme;
- traduire l'algorithme et écrire le programme en respectant la syntaxe du langage spécifique au logiciel utilisé.

Au départ de figures simples, l'étudiant sera amené à créer et modifier des :

- géométries particulières;
- éléments paramétrés;
- fonctions de saisie de données;
- fonctions personnalisées telles que des boîtes de dialogues.

BASES DE PROGRAMMATION DU LOGICIEL DE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR

Annexe 5: Fixation des capacités terminales.

A l'issue de l'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- **adapter un programme existant (géométries, éléments, fonctions) à des exigences particulières;**

Cette capacité sera maîtrisée intégralement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte, notamment, de la capacité de l'étudiant de:

- rédiger les adaptations avec concision;
- d'utiliser efficacement les paramètres et les variables;
- d'insérer les commentaires adéquats.

BASES DE PROGRAMMATION DU LOGICIEL DE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR

Annexe 6 : Profil du (des) chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un ENSEIGNANT ou un EXPERT.

L'enseignant, comme l'expert, devra, par son expérience professionnelle et personnelle, manifester les compétences requises en dessin assisté par ordinateur.

REGIME 1. - ANNEXE AU DOSSIER PEDAGOGIQUE -1996 / 1615 U

Concerne le réseau: **COMMUNAUTE FRANCAISE**
Responsable: **M. STEENSELS**
en date du : 12/06/96

Ouverture au plus tôt: **19/08/96**

Intitulé de l'UF :

**BASES DE PROGRAMMATION DU LOGICIEL
DE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR**

Niveau : **Enseignement Secondaire Supérieur de transition - ESSt**

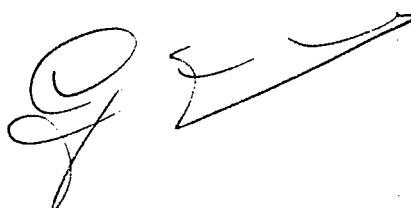
Périodes : **64 + 16 = 80 p**

Codification → **29.81.06.U.21.E1** 2=Industrie 9=Informatique industrielle 80=Outil informatique

Inspecteur: **110 - G. SERVAIS**

Ce dossier pédagogique est conforme à celui étudié et mis au point en commission de programme animée par moi-même, pour le réseau de la CF.

AVIS FAVORABLE



G. SERVAIS
Le 19 juin 1996

Objet : Copie interne de l'accusé de réception
 ----- Dossier reçu à l'administration le 1996-06-14 - Ouverture au plus tôt le 1996-08-19
 Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle	Périodes :					Clas.
		Total	Base	Auton.	Pres.el	Encadr.	
1615 U	BASES DE PROGRAMMATION DU LOGICIEL DE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR						ESST
	Code : 298106U21E1	80	64	16	0	0	Orientation : :

E. Schets
 Nicole Schets
 Conseillère adjointe f.f.

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 17-06-1996

RETOUR DE L'INSPECTION : . . . / . . . / . . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : 17/06/96

INSPECTEUR : *Yvesieur . Loutais*

ENVOI INSPECTEUR : 18/06/96. RETOUR SOUHAITE : 9.108/96 EFFECTIF : 21/06/96

RETOUR IMMEDIAT) : . . . / . . . / . . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . . / . . . / . . . RETOUR LE : . . . / . . . / . . .

RETOUR DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : 25 JUN/1996

AP